

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 21 mars 2018

DUBOIS F, GRICOURT P, MEGARD J, NOUVELOT C, PETITJEAN B, QOCHIH Z, CROISSANT A, PASCOA J à partir de 21 h 05

Absents: JAILLET J, ROBIN M. WOLFF JC, SAFFREY C CHAMBARD F

Pouvoirs: WOLFF JC à GRICOURT PH ; SAFFREY C à PETITJEAN Béatrice

Mme Françoise DUBOIS a été nommée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20h00

Monsieur le Maire fait la lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la séance du mercredi 31 janvier 2018. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents sauf en ce qui concerne le chapitre 10, Mme SAFFREY Caroline s'y oppose.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : vote des 3 taxes.

I - VALORISATION FINANCIERE ET FISCALE

Monsieur le Maire excuse le comptable public, M SCHMIDT qui ne pouvait pas être présent ce soir mais qui se propose d'intervenir lors d'un prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire indique qu'il s'est rendu à la trésorerie pour approbation et validation des comptes et du budget primitif 2018. A ce sujet, il fait part de la remarque de Monsieur le Comptable public indiquant une capacité d'autofinancement nette en diminution, donc de bien évaluer notre capacité d'emprunt.

Monsieur le Maire indique que l'emprunt de 100 000 € en 2017 a servi à réaménager 2 appartements dont les loyers font plus que couvrir les mensualités d'emprunt et que d'autre part, nous avons un prêt qui se termine début 2019.

Monsieur le Maire évoque quelques points particuliers, notamment, une différence importante des recettes par habitant des différents impôts et contributions par rapport à la moyenne des communes du département.

Si nous nous situons dans cette tranche, nous aurions des recettes supplémentaires de l'ordre de 100 000 € par an. Il nous faut donc faire avec des ressources moindres mais nous maîtrisons nos dépenses de fonctionnement et nos investissements depuis le début de la mandature.

II - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 (délibération)

M le Maire présente les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement réalisés en 2017 et quitte la salle. Ensuite Mme MEGARD Jeannine, doyenne de la séance propose au vote le compte administratif 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif 2017 par 9 voix pour et zéro contre.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	274 205,45 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	300 611,88 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	169 429,83 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT :	140 073 98 €

III - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION (délibération)

Monsieur le Maire propose au vote le compte de gestion 2017 conforme au compte administratif 2017.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal par 10 voix pour et zéro contre approuve le compte de gestion dressé par M le Percepteur.

IV - AFFECTATION DU RESULTAT (délibération)

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017. Après vote et délibération, le conseil municipal par 10 voix pour et zéro contre, accepte l'affectation du report en recettes d'investissement article 1068 de 31 150,43 €.

Report en recettes de l'excédent de fonctionnement chapitre 002 de 38 173,47 €.

De plus un virement de la section fonctionnement dépense à la section investissement recettes de 61 451,00 € sera effectué.

V - VOTE DES 3 TAXES (délibération)

Monsieur le Maire propose de voter le montant des taxes directes locales en 2018. Il rappelle les taux appliqués en 2017.

Après vote et délibération, le Conseil Municipal par 6 voix, zéro contre et 2 abstentions (Mme DUBOIS et M CROISSANT) maintient les taux comme suit :

Taxe d'habitation	:	9,93 %
Taxe foncière	:	17,64 %
Taxe Foncière non Bâti	:	29,62 %

Le produit attendu s'élève à 164 000 €

VI PRESENTATION DES PROJETS ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 (délibération)

Madame la Première Adjointe énonce les différents projets la concernant

- -en ce qui concerne la communication, poursuite de la rédaction des feuilles de vigne et de l'alimentation du site internet.
- -au niveau de l'environnement : installation de mobilier urbain, réfection de l'allée et du parking de l'église, restauration de la mare des têtes, plantation pérenne, fauchage tardif et 0 pesticide et une animation « belle et rebelle », une exposition/animation itinérante dans notre village.
- -Pour la jeunesse : participation au fonctionnement des écoles, du périscolaire et de l'extrascolaire. Il est également prévu l'installation de la piste de glisse (le projet est encore à finaliser).

Monsieur le deuxième adjoint indique :

- que nous sommes toujours dans l'attente de la décision de la DRAC de classer l'église de la commune, ce qui reporte les travaux de réfection du toit.
- Que la restauration des trois objets classés, le saint Georges, la vierge allaitante et la pierre tombale doit intervenir rapidement car nous sommes tenus par les délais de validation des subventions accordées. Nous constatons également que les dons versés auprès de la fondation du patrimoine ne sont que de l'ordre de 1 100 €, ce qui est peu.

Mme la 3^{ème} adjointe fait part de différents projets proposés au budget :

- Rénovation des communs dans le bâtiment communal 70 route de Frébuans,
- Rénovation des peintures des huisseries du bâtiment de la mairie, du local de l'employé communal, de l'accueil du parc, des portes de garages du préau de l'ancienne école, des lavoirs vers l'église et rue du moulin,
- Sécurisation de la RD 158 avec installation de ralentisseurs et écluses et passage de tous les axes routiers adjacents en priorité à droite,
- Aménagement d'un cheminement piétonnier et cycliste entre la rue de la cure et la rue de colonie.

Le vote du budget a ensuite lieu au chapitre suivant :

FONCTIONNEMENT DEPENSES :

Chapitre 011 :	charges générales :	103 171,00 €
Chapitre 012 :	charges du personnel :	74 940,00 €
Chapitre 014 :	atténuations de produits	19 300,00 €
Chapitre 65 :	autres charges gestion courantes :	96 260,00 €
Chapitre 66 :	charges financières :	5 200,00 €
Chapitre 67 :	charges exceptionnelles	100,00 €
Chapitre 22 :	dépenses imprévues :	2000,00 €
Chapitre 23 :	virement à la section investissement	61 451,00 €
Total dépenses :		362 422,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES :

Chapitre 13 :	remboursement sur charges	4 500,00 €
Chapitre 70 :	produit de service	37 328,00 €
Chapitre 73 :	impôts et taxes :	171 500,00 €
Chapitre 74 :	dotations et participations	62 229,00 €
Chapitre 75 :	autres produits gestion courante :	47 500,00 €
Chapitre 76 :	produits financiers :	3,00 €
Chapitre 77 :	produits exceptionnels :	11 189,00 €
Compte 002 :	excédent reporté :	38 173,00 €
Total recettes :		362 422,00 €

INVESTISSEMENT DEPENSES :

Compte 001 :	solde déficitaire reporté :	28 502,00 €
Chapitre 16 :	remboursement d'emprunt :	25 450,00 €
Chapitre 20 :	équipement :	40 000,00 €
Chapitre 21 :	immobilisations corporelles :	165 515,00 €
Chapitre 23 :	immobilisations en cours :	40 150,00 €
Total dépenses :		299 217,00 €

INVESTISSEMENT RECETTES :

Compte 21 :	virement section fonctionnement :	61 451,00 €
Chapitre 10 :	dotations fonds de réserve :	42 650,00 €
Chapitre 13 :	subvention d'investissement :	60 516,00 €
Chapitre 16 :	emprunts reçus :	135 000,00 €
Total recettes :		299 217,00 €

Tous les chapitres ont été votés à l'unanimité des membres présents.

VI - RIFSEEP

Mme Zora QUOCHIH présente au Conseil Municipal la délibération concernant la nouvelle réglementation de l'affectation des primes pour les agents communaux.

A l'unanimité des membres présents par 10 voix pour et zéro contre , le Conseil Municipal approuve la mise en place du RIFSEEP à compter du 1^{er} mars 2018.

VII - REMPLACEMENT AGENT COMMUNAL

En recherche d'un poste au sein d'une équipe plus étoffée, Monsieur Régis VAILLAUX est affecté à la commune de GERGY par voie de mutation.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du recrutement d'un nouvel agent.

VIII - URBANISME

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différentes demandes d'urbanisme :

- Certificat d'Urbanisme de Monsieur ROUSSE Fabrice a été refusé car non conforme au PLU.
- Permis de Construire de Monsieur VAIVRE Jérôme en cours de validité pour démolition et construction garage
- Déclaration Préalable de Monsieur FLUSIN Arnaud a été refusé erreur de surface
- Permis de Construire de Monsieur GRUS Dominique doit être renvoyé au service d'ECLA

IX - DROIT DE PREEMPTION

Après vote et délibération par 10 voix pour et zéro contre des membres présents, la commune ne souhaite pas préempter pour la maison située 18 Rue des Ecoles.

X - PROJET VOYAGE JEUNES ALESIA :

Monsieur le 2^{ème} Adjoint, faisant suite en cela au projet qu'il avait exposé lors de la cérémonie des vœux, concernant l'organisation d'un voyage culturel et pédagogique, destiné aux enfants et adolescents scolarisés de Chilly, fait part au Conseil, d'un projet de voyage et de découverte du site et de l'archéo-musée d'Alésia en Côte d'Or en 2018. Ce lieu fondateur, consensuel et emblématique de l'Histoire de France, rassemble tous les ingrédients, pour que chacun des participants, des plus jeunes au plus âgés (voyage ouvert aux enfants de 8 à 16 ans) y trouve matière à se cultiver, à découvrir ou simplement à se distraire.

Le coût total du voyage est estimé à environ 900 € dont une partie (400 €) sera apportée par le Conseil Départemental via l'intervention de Monsieur Cyrille BRERO, Conseiller Départemental du canton de Lons Sud.

L'ensemble des conseillers présents approuvent cette initiative, dont les modalités de montage sont actuellement étudiées.

XI - PROJET <<SPECTACLE CABARET>> RESIDENCE DES SALINES

A l'unanimité des membres présents par 10 voix pour et zéro contre, le Conseil Municipal décide de prêter la salle des fêtes pour un spectacle cabaret, le 27 avril 2018 organisé par la Résidence des Salines. L'association invite les aînés du village. Un courrier sera adressé aux intéressés.

XII - INTERNET

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal que les travaux concernant le déploiement de la fibre auront bien lieu, comme convenu fin mars début avril 2018 et que celle-ci sera commercialisable en septembre.

Clôture de la séance à 23 h 45

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 26 AVRIL à 19 h 30

CHILLY-LE-VIGNOBLE, le 22 mars 2018
Le Maire

Philippe GRICOURT

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉSENT

CHAMBARD F : Absente	PETITJEAN B
CROISSANT A	PASCOA J
DUBOIS F	ROBIN M - Absent
JAILLET J - Absent	SAFFREY C absent pouvoir Béatrice PETITJEAN
MEGARD J	QOCHIH Z
NOUVELOT C	WOLFF JC – Absent pouvoir Philippe GRICOURT